



# CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
de la séance du 10 décembre 2024  
sous la présidence de M. Dominique GLUR

**Objet : préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit d'investissement complémentaire de CHF 170'000 dans le but de poursuivre le redimensionnement des zones à bâtir sur le territoire de la Commune de Froideville**

Vu le préavis municipal No 48/2024 du 29 octobre 2024,

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Pris connaissance du rapport de la Commission des finances,

Le Président, après débat, clôt la discussion et passe au vote.

Le bulletin secret n'a pas été demandé. C'est à main levée que le préavis mentionné en titre a été accepté par les Conseillères et Conseillers présents ; il y a eu 1 avis contraire et 4 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville a décidé

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre le redimensionnement des zones à bâtir sur le territoire de la Commune de Froideville ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 170'000 ;
3. de financer cette dépense au moyen des liquidités courantes.

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président :

Le Secrétaire :

Dominique Glur

Loïc Ansermoz

Froideville, le 17 décembre 2024

